

Devenir Aide soignant en apprentissage



L'apprentissage permet de faire une formation qualifiante en étant rémunéré.

Salarié dans un établissement de santé ou médico-social, vous êtes intégré dans une équipe professionnelle. La durée du contrat couvre le temps de vos études. Tout au long de votre formation, vous serez accompagné par un maître d'apprentissage.

QUELQUES CONDITIONS À REMPLIR

Être âgé de 17 à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés)

Être admissible aux épreuves de sélection de l'IFAS

Signer un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur

Vous devez vous-même trouver un employeur

VOS CONTACTS:

CFA Sanitaire et social BFC

Bourgogne:

03 80 69 24 07

Franche Comté

07 87 18 36 44

<https://www.cfa-sanitaire-social-bfc.org/>

contact@cfasanitaireetsocial.fr

